

**Organisme de Défense et de Gestion
Syndicat professionnel de la noix, du cerneau
et de l'huile de Noix du Périgord**
Perrical – 46600 MARTEL
Tel : 05.65.32.22.22
Mail : contact@noixdupericord.com

DECLARATION DE VENTE EN VRAC D'HUILE DE NOIX DU PERIGORD AOP

CERTISUD
70, avenue Louis Sallenave
64000 PAU
Tél 05.59.02.35.52

A REMPLIR PAR LES TRANSFORMATEURS
Obligatoire pour toutes livraisons en vrac d'un volume supérieur à 100 litres
Transmission à l'ODG et à CERTISUD 10 jours avant la livraison

N° identification ODG :

<p>ACHETEUR - Nom-Prénom/Raison Sociale</p> <p>.....</p> <p>N° SIRET :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Téléphone : Portable :</p> <p>E - mail :</p>	<p>VENDEUR - Nom-Prénom ou Raison Sociale et Adresse</p> <p>.....</p> <p>N° SIRET :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Téléphone : Portable :</p> <p>E - mail :</p>
--	---

Numéro ou identification du lot	Huile de noix du Périgord AOP <u>extraction à froid</u>			Huile de noix du Périgord AOP <u>extraction à chaud</u>		
	ANNEE DE RECOLTE	QUANTITE LIVREE en litres	DATE DE LIVRAISON PREVUE	ANNEE DE RECOLTE	QUANTITE LIVREE en litres	DATE DE LIVRAISON PREVUE

Rappel : la déclaration de vente en vrac est transmise à l'ODG et à CERTISUD au moment de la vente et au moins 10 jours avant la livraison de l'huile de noix du Périgord AOP à l'acheteur.
L'huile de noix du Périgord AOP provient exclusivement des variétés de noix Franquette, Grandjean, Corne et Marbot. **Elle est composée de 50% minimum de cerneaux de noix issus de la variété franquette.**

Fait à le

Reçue par l'ODG le

Signature du vendeur